

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE LA BASSE VIRE

COMPTE-RENDU – AG DU 16 DECEMBRE 2019

L'assemblée générale des propriétaires de l'Association Syndicale de la Basse-Vire, légalement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2019, à 10h00, puis à 10h30 faute de quorum, à la salle des fêtes de Saint-Fromond, sous la présidence de l'administrateur provisoire Monsieur Gérard VOIDYE.

Nombre de présents : 41

Nombre d'excusés donnant pouvoirs : 28

Nombre de voix : 104

Nombre d'excusés donnant pouvoirs non comptabilisés : 21 (Les statuts prévoient 1 pouvoir par personne)

Ordre du jour :

- 1- Présentation de la nouvelle ASA,
- 2- Election des membres du syndicat,
- 3- Détermination du montant global des indemnités allouées aux président et vice-présidents,
- 4- Désignation du comptable assignataire,
- 5- Délégations de compétences (limite du montant des emprunts...)
- 6- Questions diverses

1- Présentation de la nouvelle ASA

Monsieur Voidye présente l'Association Syndicale de la Basse-Vire, issue de la fusion des 5 ASA, Airel-Lison, Saint-Fromond, Les Bas fond de la Rive Droite de la Vire, Isigny – Neuilly, et Les Veys – Montmartin-en-Graignes par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2019 ainsi que les missions principales :

- La protection contre la mer et contre les crues
- L'entretien des cours d'eau, des canaux, limes syndicales et ouvrages hydrauliques présentant un caractère d'intérêt général,
- La gestion des niveaux d'eau permettant à la fois l'exploitation agricole des prairies et la préservation de la zone humide,
- Entretien des réseaux et des ouvrages :
 - 2400 ha de marais,
 - 76 ouvrages hydrauliques,
 - 30 km de limes syndicales,
 - Les portes à flot,
 - Les vannes de St-Lambert et la Hoguette,
 - 30 km de digues,

2- Election des membres du syndicat :

Art. 25. Le syndicat délibère notamment sur :

- L'élection du président et des vice-présidents ;
- Les projets de travaux et leur exécution ;
- Les catégories de marché soumis à son approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président ;
- Le budget annuel et supplémentaire et les décisions modificatives ;
- Le rôle des redevances syndicales et les bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association ;
- Les emprunts dans la limite du montant fixé par l'assemblée des propriétaires ;
- Le compte de gestion et le compte administratif ;
- La création de régie de recettes et d'avances dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales ;
- L'autorisation donnée au président d'agir en justice.

Selon les statuts de l'ASBV approuvés par arrêté préfectoral du 22 octobre 2019, l'assemblée des propriétaires élit les membres du Syndicat et les suppléants.

Le syndicat comprend 12 délégués titulaires et 7 délégués suppléants :

- 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les sections de Saint-Fromond et Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire,
- 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour les sections d'Airel-Lison, Les Veys-Montmartin et Isigny-Neuilly.

Ont fait part de leur candidature :

Aux postes de délégués titulaires pour la section de Saint-Fromond :

- **Véronique ROHMER**
- **Jean Louis LENOURY**
- **Yohan ENEE**

Aux postes de délégués suppléants pour la section de Saint-Fromond :

- **Jean Louis ROULLAND**
- **Thomas JOLY**

Aux postes de délégués titulaires pour la section de Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire :

- **Louis DURAND**
- **Patrice HULIN**
- **Pierre BROHIER**

Aux postes de délégués suppléants pour la section de Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire :

- **Alain PASQUET**
- **Michel BRETONNET représentant le président la fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique du Calvados**

Aux postes de délégués titulaires pour la section d'Airel-Lison :

- **Jean Pierre BRANTHONNE - Maire d'Airel**
- **Jean Louis LECOUEY**

Au poste de délégué suppléant pour la section d'Airel-Lison :

- **Alain JOUAN**

Aux postes de délégués titulaires pour la section de Les Veys-Montmartin :

- **Gérard VOIDYE**
- **Alain FERRET**

Au poste de délégué suppléant pour la section de Les Veys-Montmartin :

- **Marc ENEE**

Aux postes de délégués titulaires pour la section d'Isigny-Neuilly :

- **Claude BROHIER**
- **Jean PASQUET**

Au poste de délégué suppléant pour la section d'Isigny-Neuilly :

- **François MONTAGNE**

Présentation des candidats :

1ère section Airel-Lison	2ème section Saint-Fromond	3ème section Les Bas fond de la Rive Droite de la Vire	4ème section Isigny – Neuilly	5ème section Les Veys Montmartin-en- Graignes
Jean Pierre BRANTHONNE Maire d'Airel (titulaire sortant)	Véronique ROHMER (titulaire sortant)	Louis DURAND (titulaire sortant)	Claude BROHIER (titulaire sortant)	Gérard VOIDYE (titulaire sortant)
Jean Louis LECOUEY (titulaire sortant)	Jean Louis LENOURY (titulaire sortant)	Patrice HULIN (titulaire sortant)	Jean PASQUET (titulaire sortant)	Alain FERRET (nouveau)
Alain JOUAN (suppléant sortant)	Yohan ENEE (nouveau)	Pierre BROHIER (suppléant sortant)	François MONTAGNE (nouveau)	Marc ENEE (nouveau)
	Jean Louis ROULLAND (suppléant sortant)	Alain PASQUET (suppléant sortant)		
	Thomas JOLY (nouveau)	Michel BRETONNET Représentant de la FFPPMA du Calvados (trésorier) - (nouveau)		

Ont obtenu à l'issue du vote à bulletin secret :

Postes de délégués titulaires pour la section de Saint-Fromond :

- **Véronique ROHMER - 104 voix/104**
- **Jean Louis LENOURY - 104 voix/104**
- **Yohan ENEE - 104 voix/104**
- **Philippe LE BON - 1 voix/104**
- **Dominique QUINETTE - 1 voix/104**
- **Alain LECORNU - 2 voix/104**

Postes de délégués suppléants pour la section de Saint-Fromond :

- **Jean Louis ROULLAND - 104 voix/104**
- **Thomas JOLY - 104 voix/104**

Postes de délégués titulaires pour la section de Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire :

- **Louis DURAND - 104 voix/104**
- **Patrice HULIN - 104 voix/104**
- **Pierre BROHIER - 103 voix/104**

Postes de délégués suppléants pour la section de Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire :

- **Alain PASQUET - 104 voix/104**
- **Michel BRETONNET représentant le président la fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique du Calvados - 101 voix/104**

Postes de délégués titulaires pour la section d'Airel-Lison :

- **Jean Pierre BRANTHONNE - Maire d'Airel - 104 voix/104**
- **Jean Louis LECOUCVEY - 103 voix/104**

Poste de délégué suppléant pour la section d'Airel-Lison :

- **Alain JOUAN - 104 voix/104**

Postes de délégués titulaires pour la section de Les Veys-Montmartin :

- **Gérard VOIDYE - 99 voix/104**
- **Alain FERRET - 104 voix/104**

Poste de délégué suppléant pour la section de Les Veys-Montmartin :

- **Marc ENEE - 101 voix/104**

Postes de délégués titulaires pour la section d'Isigny-Neuilly :

- **Claude BROHIER - 104 voix/104**
- **Jean PASQUET - 104 voix/104**

Poste de délégué suppléant pour la section d'Isigny-Neuilly :

- **François MONTAGNE - 104 voix/104**

Ont été élus :

Postes de délégués titulaires pour la section de Saint-Fromond :

- **Véronique ROHMER**
- **Jean Louis LENOURY**
- **Yohan ENEE**

Postes de délégués suppléants pour la section de Saint-Fromond :

- **Jean Louis ROULLAND**
- **Thomas JOLY**

Postes de délégués titulaires pour la section de Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire :

- **Louis DURAND**
- **Patrice HULIN**
- **Pierre BROHIER**

Postes de délégués suppléants pour la section de Les Bas-fonds de la rive droite de la Vire :

- **Alain PASQUET**
- **Michel BRETONNET représentant le président la fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique du Calvados**

Postes de délégués titulaires pour la section d'Airel-Lison :

- **Jean Pierre BRANTHONNE - Maire d'Airel**
- **Jean Louis LECOUCVEY**

Poste de délégué suppléant pour la section d'Airel-Lison :

- **Alain JOUAN**

Postes de délégués titulaires pour la section de Les Veys-Montmartin :

- **Gérard VOIDYE**
- **Alain FERRET**

Poste de délégué suppléant pour la section de Les Veys-Montmartin :

- **Marc ENEE**

Postes de délégués titulaires pour la section d'Isigny-Neuilly :

- **Claude BROHIER**
- **Jean PASQUET**

Poste de délégué suppléant pour la section d'Isigny-Neuilly :

- **François MONTAGNE**

3. Détermination du montant global des indemnités allouées aux président et vice-présidents,

En application de l'article 22 du décret du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance

n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, les membres du syndicat perçoivent une indemnité à raison de leur activité si, lors de leur élection, l'assemblée le décide par une délibération qui fixe également son montant pour la durée de leur mandat.

L'administrateur provisoire propose de réattribuer le montant global de 5 600 € à répartir entre le président et les 4 vice-présidents représentant leur section, selon les modalités qui seront définies par le syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée des propriétaires approuve à l'unanimité le montant global des indemnités du président et des vice-présidents proposées.

4. Désignation du comptable assignataire,

Le siège de l'association étant fixé à la mairie de Saint-Jean-de-Daye, il est proposé aux membres de l'assemblée des propriétaires de confier la mission de comptable assignataire à monsieur le comptable de la trésorerie de SAINT LO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée des propriétaires approuve à l'unanimité la désignation de monsieur le comptable de la trésorerie de SAINT LO pour la mission de comptable assignataire.

5. Délégations de compétences (limite du montant des emprunts...)

Dans le cadre du contrôle des actes de l'ASA par le préfet, celui-ci peut demander de modifier les délibérations de l'assemblée dans les deux mois à compter de la réception des documents ou plus tôt en cas d'urgence. Or l'assemblée des propriétaires est une structure qui peut comporter un nombre important de membres qu'il est par conséquent difficile de réunir. C'est pourquoi l'assemblée peut décider par délibération de déléguer au président ce pouvoir de modification.

En contrepartie, le président rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'assemblée des propriétaires.

L'administrateur provisoire propose aux membres de l'assemblée des propriétaires de déléguer au président de l'ASA le pouvoir de modification des délibérations de l'assemblée à la demande du préfet de façon générale et permanente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée des propriétaires approuve à l'unanimité la délégation au président du pouvoir de modification des délibérations de l'assemblée à la demande du préfet de façon générale et permanente.

L'administrateur provisoire propose aux membres de l'assemblée des propriétaires d'autoriser le syndicat à souscrire tout emprunt

pour un montant maximal de 150 000 € afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'intervention urgente sur les portes à flot ou les digues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée des propriétaires approuve à l'unanimité le montant maximum de 150 000 € des emprunts votés par le syndicat.

6. Questions diverses

Pas de question diverse.

A 12h00, l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance.

Le Président de l'ASBV,
Gérard VOIDYE